



# Constitutio

Épargne régulière et  
protection de vos proches.



# Constitutuo

**Constitutuo est un contrat multisupports créé par AXA pour vous permettre de vous constituer un capital sur la durée tout en protégeant vos proches.**

- Le contrat idéal pour préparer un complément de retraite.
- Vous vous constituez progressivement un capital en versant chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année.
- Vous limitez les risques financiers pour votre épargne en versant régulièrement.
- Pour la protection de vos proches, bénéficiez en cas de décès d'une garantie innovante "Effet Constituo".

# Deux solutions clé en main au choix pour vous constituer un capital l'esprit libre

## 1. La Convention Equilibre

Cette convention offre un compromis entre sécurité et recherche de performance. Grâce au support AXA Multistars, vous bénéficiez des techniques et savoir-faire des experts de différentes sociétés de gestion d'actifs du groupe AXA dans le monde.



- Constituo Euro : 40 %
- AXA Oblig Inflation : 10 %
- AXA Multistars : 50 %

### LE PLUS AXA :

#### Le Réajustement Annuel Gratuit

Quelle que soit la convention retenue, vous bénéficiez du Réajustement Annuel Gratuit.

Votre épargne est automatiquement et gratuitement réajustée chaque année afin de maintenir dans le temps la répartition de votre épargne correspondant à la convention que vous avez choisie.

Ce mécanisme permet de transférer une partie des plus-values réalisées sur les supports dynamiques en cas de hausse des marchés. En cas de baisse des marchés, il permet de réinvestir à partir du support en euros afin de profiter de la reprise lorsqu'elle interviendra.

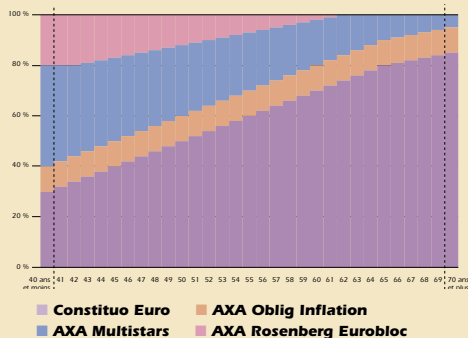
## 2. La Gestion Evolutive

La Gestion Evolutive a été spécialement conçue pour faire évoluer automatiquement la répartition de votre épargne et de vos versements en fonction de votre âge.

Au fil du temps, l'épargne investie sur des supports dynamiques à fort potentiel de performance est progressivement sécurisée.

Cet atterrissage en douceur de votre épargne présente l'avantage de préserver, en partie, les plus-values obtenues les premières années et de modérer les risques pris sur les marchés financiers à mesure que vous avancez en âge.

### Répartition de la Gestion Evolutive



# Deux garanties pour protéger vos proches en cas de décès

## 1. La Garantie Prévoyance : "Effet Constituo"

Cette garantie complète l'épargne constituée en vue de préserver l'effort d'épargne prévu à l'adhésion, en cas de décès de l'assuré avant 65 ans.

Deux cas de figure sont prévus :

- au début de la période d'épargne et en cas de décès avant 51 ans, elle permet le versement d'un capital complémentaire correspondant à 15 fois le versement annuel régulier de 1<sup>ère</sup> année.
- en cas de décès à partir de 51 ans, le capital complémentaire garanti correspond au montant des versements prévus restant à effectuer jusqu'aux 65 ans de l'assuré (sur la base du versement annuel régulier de 1<sup>ère</sup> année).

L'intégralité du versement régulier de la 1<sup>ère</sup> année est affectée au financement de cette garantie.

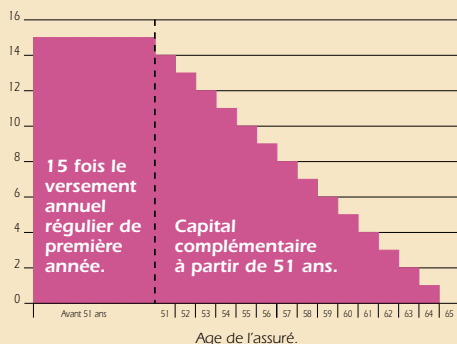
Les modalités et exclusions de la garantie sont détaillées dans la Notice de Constituo.

Le capital complémentaire versé au titre de cette garantie vient s'ajouter à l'épargne constituée qui bénéficie par ailleurs de la Garantie Plancher.

## 2. La Garantie Plancher : Protection de l'épargne investie

Cette garantie permet à vos proches de recevoir un capital au minimum égal à la somme de vos versements d'épargne.

### Capital complémentaire versé en cas de décès.



### Exemples :

**En cas de décès de l'assuré avant 51 ans, le capital décès complémentaire transmis sera égal à 15 fois le versement annuel régulier de première année.**

**En cas de décès de l'assuré à 55 ans, le capital décès complémentaire sera égal à 10 fois le versement annuel régulier de 1<sup>ère</sup> année.**

Vous êtes ainsi assuré de leur transmettre au minimum le montant épargné (déduction faite d'éventuels rachats partiels).

Cette garantie intervient si l'assuré décède avant 70 ans.

# Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

## Pendant la durée de l'adhésion

Les plus-values sont totalement exonérées d'impôt sur le revenu pendant toute la durée de l'adhésion, tant qu'aucun rachat n'est effectué. En revanche, si vous êtes assujéti à l'ISF, vous devez déclarer chaque année la valeur de rachat de votre adhésion au 1<sup>er</sup> janvier correspondant.

## Le rachat de votre épargne, partiel ou total

Lors du rachat, seule la partie correspondant aux plus-values est soumise à impôt sur le revenu ou, sur option et selon la durée de l'adhésion, à un prélèvement libératoire de :

- 35 % (hors prélèvements sociaux) pour un rachat effectué avant 4 ans.
- 15 % (hors prélèvements sociaux) pour un rachat effectué entre 4 et 8 ans.
- 7,5 % (hors prélèvements sociaux) pour un rachat effectué dès 8 ans.

Pour un rachat effectué sur une adhésion d'au moins 8 ans, seule la fraction de plus-value rachetée supérieure à un montant annuel de 9 200 euros pour un couple ou 4 600 euros pour un célibataire est soumise à cet impôt.

Les prélèvements sociaux sont réalisés sur les plus-values (11 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006).

## La sortie en rente pour compléter vos revenus

A l'échéance de l'adhésion, vous pouvez, le cas échéant, opter pour le versement de votre épargne sous forme de rente viagère, une fraction seulement du montant de la rente étant imposable par incorporation à la déclaration de revenus.

Cette fraction est déterminée forfaitairement et de façon définitive en fonction de l'âge du crédit rentier lors de l'entrée en jouissance de sa rente :

- Entre 60 et 69 ans : 40 % de la rente seront soumis à imposition.
- Au-delà de 69 ans : 30 % de la rente seront soumis à imposition.

Les prélèvements sociaux sont réalisés sur la fraction imposable de la rente (11 % au 1<sup>er</sup> juillet 2006).

## La transmission

En cas de décès, le capital sera transmis au(x) bénéficiaire(s) que vous avez désigné(s) dans les conditions suivantes :

### ▪ Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré :

Abattement de 152 500 euros par bénéficiaire, tous contrats confondus.  
Taxation de 20 % au-delà.

### ▪ Pour les versements effectués à partir des 70 ans de l'assuré :

Ces versements sont soumis aux droits de succession après abattement de 30 500 euros tous contrats confondus.  
Les intérêts ou plus-values sont exonérés.

Dans tous les cas, le capital transmis au(x) bénéficiaire(s) n'est pas soumis aux prélèvements sociaux.

# La Gestion Personnelle

Vous pouvez choisir la Gestion Personnelle qui vous laisse la possibilité de gérer librement votre épargne avec le support en euros et une gamme de 27 supports en Unités de Compte.

Votre Agent Général est à votre disposition pour définir, avec vous, une répartition sur mesure de votre épargne et de vos versements.

## LE SUPPORT EN EUROS

### ▪ **Constitutio Euro**

L'épargne investie sur Constitutio Euro bénéficie d'un taux minimum de revalorisation défini annuellement.

## LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

### Monétaires

#### ▪ **AXA Court Terme Dollar**

FCP monétaire exprimé en dollars US.

#### ▪ **AXA Trésorerie Plus**

FCP investi à 85 % minimum sur les marchés monétaires de la zone Euro.

### Obligations

#### ▪ **AXA International Obligations**

SICAV obligataire privilégiant les obligations étatiques de pays de l'OCDE.

#### ▪ **AXA Euro Obligations**

SICAV obligataire investie sur des titres d'émetteurs privés de la zone Euro.

#### ▪ **AXA Euro Crédit**

SICAV obligataire investie partiellement sur des titres d'émetteurs privés de la zone Euro.

### Diversifiés

#### ▪ **AXA Force**

Son allocation d'actifs diversifiée est revue régulièrement suivant la conjoncture.

#### ▪ **Support de la gamme AXA Performance Confort**

Ce fonds s'oriente régulièrement sur les marchés actions lorsqu'ils sont à la hausse et se repositionne sur les marchés de taux lorsque les marchés sont orientés à la baisse. Ce fonds est disponible en versement complémentaire mais pas en versements réguliers.

#### ▪ **AXA Optimal Income**

FCP diversifié sur la recherche du meilleur investissement entre actions et obligations de sociétés européennes.

#### ▪ **AXA Oblig Inflation**

FCP conçu pour rechercher une performance liée à l'évolution de l'inflation.

### Actions

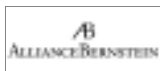
#### ▪ **AXA Multistars**

FCP actions combinant les méthodes de différentes sociétés de gestion d'actifs du groupe AXA.

### ▪ AXA Rosenberg International

FCP actions internationales bénéficiant du savoir-faire d'AXA Rosenberg.

### ▪ AllianceBernstein Global Equity Blend Portfolio (Euro)



Ce fonds investit dans les actions considérées par les analystes d'AllianceBernstein

comme les meilleures opportunités de performance dans le monde. L'équilibre entre les critères Croissance et Valeur ainsi que la protection contre les fluctuations de devises permettent une bonne maîtrise du risque.

### ▪ DWS Invest European Equities



Support actions investi dans tout type de capitalisations européennes.

### ▪ AXA Europe Small Cap

SICAV actions investie dans les petites capitalisations européennes (\*).

### ▪ AXA Rosenberg Eurobloc

FCP actions investi dans des actions d'entreprises de la zone Euro bénéficiant du savoir-faire d'AXA Rosenberg.

### ▪ AXA Indice Large Euro

FCP actions investi dans les plus grandes capitalisations de la zone Euro.

### ▪ AXA France Actions

SICAV actions investie dans les grandes capitalisations françaises.

### ▪ AXA France Opportunités

FCP actions investi dans des micro, petites, moyennes et grandes capitalisations françaises.

### ▪ AXA Amérique Actions

FCP actions investi sur les grandes entreprises américaines.

### ▪ AXA Asie Actions

FCP actions privilégiant les marchés asiatiques et leurs secteurs à fort potentiel de croissance (\*).

\*\*\*

### ▪ Talents

FCP actions investi dans des sociétés dont les dirigeants se distinguent par leur talent.

### ▪ AXA Euro Valeurs Responsables

FCP actions investi dans des entreprises alliant rentabilité financière et développement durable.

### ▪ MLIIF New Energy A2 (Euro)



Support actions investi dans le secteur des énergies alternatives et renouvelables (\*).

### ▪ Saint-Honoré Vie & Santé



Ce fonds d'actions internationales joue les thèmes de l'allongement

de la durée de la vie et de l'augmentation générale du niveau de vie en investissant dans les industries de l'agro-alimentaire, de la santé et de la distribution alimentaire et pharmaceutique.

### ▪ JPM Emerging Markets Equity



Support actions essentiellement investi sur les marchés émergents mondiaux (\*).

### ▪ AXA Aedificandi

SICAV majoritairement investie en actions de sociétés immobilières européennes (\*).

### ▪ AXA Or et Matières Premières

SICAV actions investie dans le secteur des mines d'or et des matières premières (\*).

(\* Ces supports sont destinés à accueillir une part limitée de votre épargne dans le cadre d'une diversification sur la durée.



Les supports ayant le préfixe "AXA" ainsi que le support "Talents" sont gérés par AXA Investment Managers.

Les prospectus réglementaires relatifs aux supports en unités de compte peuvent vous être fournis sur simple demande.

Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance. Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent : vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

**Chez AXA, c'est cela que nous appelons la « Protection Financière ».**

**ASSURANCE DES BIENS  
SANTÉ & PREVOYANCE  
EPARGNE, RETRAITE & PLACEMENTS  
BANQUE & CREDIT  
ASSURANCE LOISIRS & SERVICES  
PROTECTION JURIDIQUE**

### **ANPERE et vous.**

En adhérant à Constituo, vous rejoignez les 550 000 adhérents de l'Association Nationale pour la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite (ANPERE). Signataire du contrat, ANPERE vous apporte bien plus qu'un gage de qualité et de sérieux. Elle vous fait également bénéficiaire d'une représentation collective auprès d'AXA, d'une information régulière sur les sujets ayant trait à l'épargne, à la retraite et à la prévoyance et de services pratiques dans votre vie quotidienne.

[www.axa.fr](http://www.axa.fr)

